

Comment naviguer sur une carte ?

Les 2 cartes prévues par l'article 52 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques sont accessibles simplement, par un clic sur l'onglet carte du portail OPM.



Vous pouvez y accéder même en mode déconnecté.

Sur l'écran suivant, sélectionnez une carte selon la profession souhaitée. Attention, les cartes sont disponibles dès la publication de l'arrêté du garde des sceaux.



Les cartes sont interactives.

Une fois la profession sélectionnée, la carte des zones s'affiche avec un champ de recherche par numéro de zone, nom de commune, code postal et code commune (code INSEE).

Les zones d'installation libre sont représentées par une couleur verte, les zones d'installation contrôlée par une couleur rouge. Les illustrations qui suivent, sont tirées de la cartographie des zones valables pour les commissaires de justice, mais elles sont transposables pour les cartographies des autres professions.

Cartographie Commissaires de justice

Rechercher par commune/zone

Zone :

Commune :

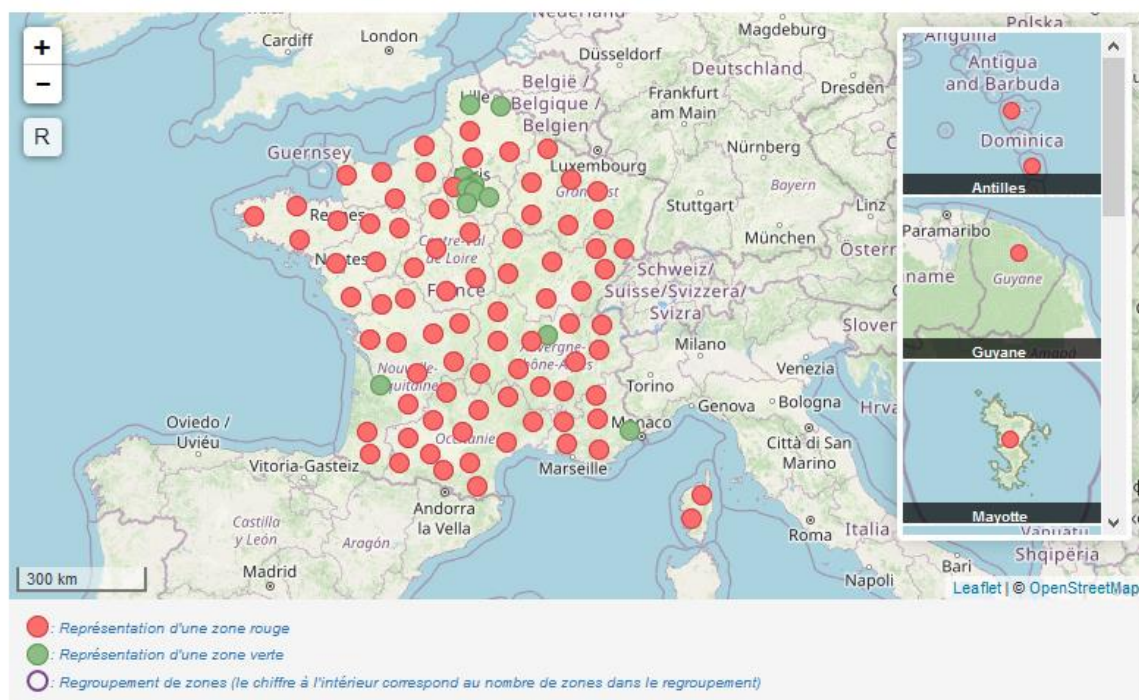
Code postal :

Code INSEE :

Rechercher

Réinitialiser

Carte des conditions d'implantation des offices à créer



Vous pouvez naviguer dans la carte à l'aide de la souris en double cliquant sur l'une des zones et en dézoomant à l'aide de la molette ou des boutons + et -. Le bouton R réinitialise l'affichage.

Lorsque l'on se positionne sur une zone dans la carte, un écran d'informations s'affiche permettant de connaître le nombre de communes et le nombre d'offices à créer.

Rechercher par commune/zone

Zone :

Commune :

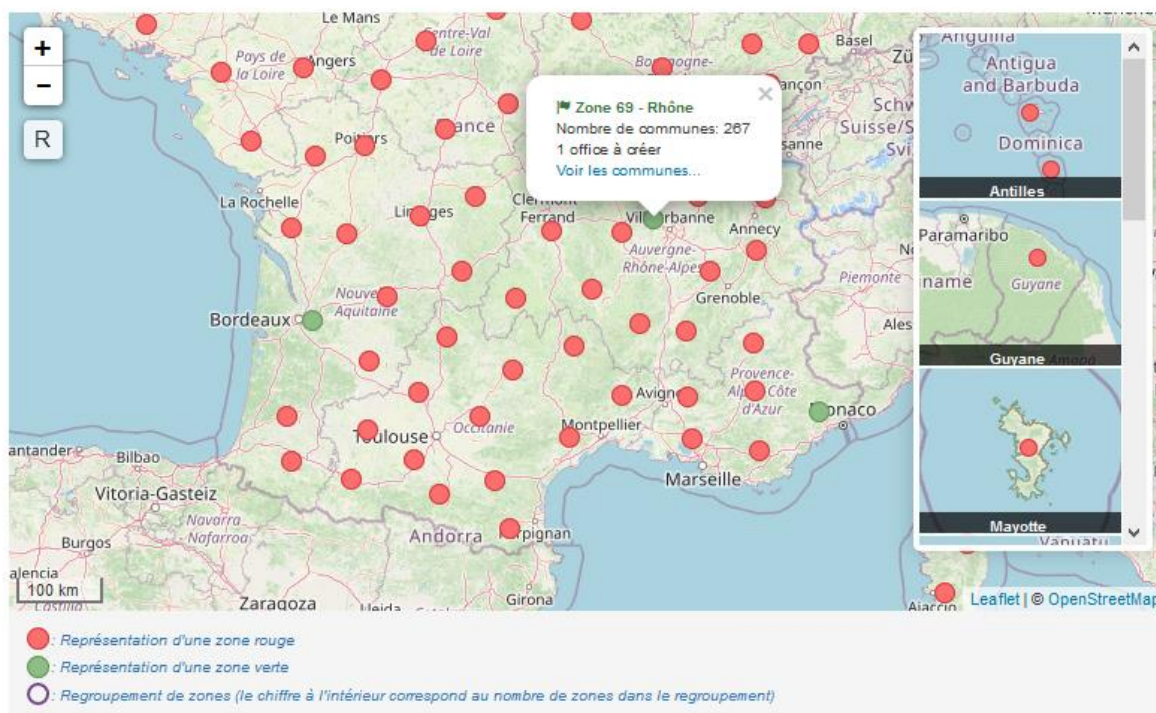
Code postal :

Code INSEE :

Rechercher

Réinitialiser

Carte des conditions d'implantation des offices à créer



Selon le niveau de zoom, les zones peuvent s'afficher par groupe représenté par un cercle de couleur bleu. Le nombre au centre du cercle indique le nombre de zones regroupées.

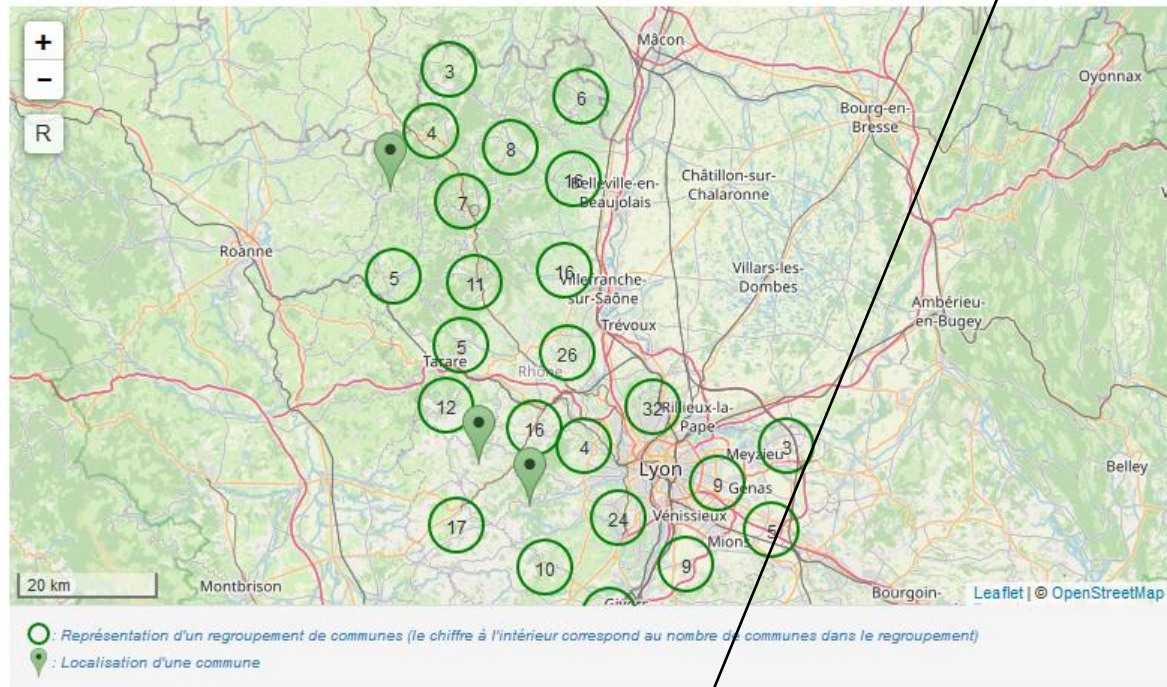
Zone 69 - Rhône

1 office à créer au minimum
2 nouveau(x) professionnel(s) libéral(aux) à nommer

[Retourner à la carte des zones](#)

[Voir les communes](#)

Carte des conditions d'implantation des offices à créer



Le détail d'une zone peut être obtenu par une recherche du numéro de cette zone ou en cliquant sur la zone puis sur « Voir les communes » dans la bulle.

Afficher une zone permet de visualiser le numéro et le nom de cette zone, les communes la composant ainsi que, pour les zones d'installation libre, les recommandations de créations d'offices.

Communes de la zone 69		
Commune	Code postal	Code commune
Affoux	69170	69001
Aigueperse	69790	69002
Albigny-sur-Saône	69250	69003
Alix	69380	69004
Ambérieux	69480	69005
Amplepuis	69550	69006
Ampuis	69420	69007
Ancy	69490	69008
Anse	69480	69009
Arnas	69400	69013

Rechercher :

Précédent 1 2 3 4 5 ...

Fermer

Si une ou plusieurs demandes ont déjà été déposées sur cette zone, il est également possible de cliquer sur le bouton « Voir les demandes » pour afficher la liste anonymisée de ces demandes.

Dans les « zones vertes », les demandeurs sont nommés suivant l'ordre d'enregistrement de leur demande.

Toutefois, lorsque le nombre des demandes de nomination sur office à créer, enregistrées dans les vingt-quatre heures suivant la date d'ouverture du dépôt des demandes est supérieur, pour une même zone, aux objectifs de nomination, l'ordre de ces demandes est déterminé par un tirage au sort.

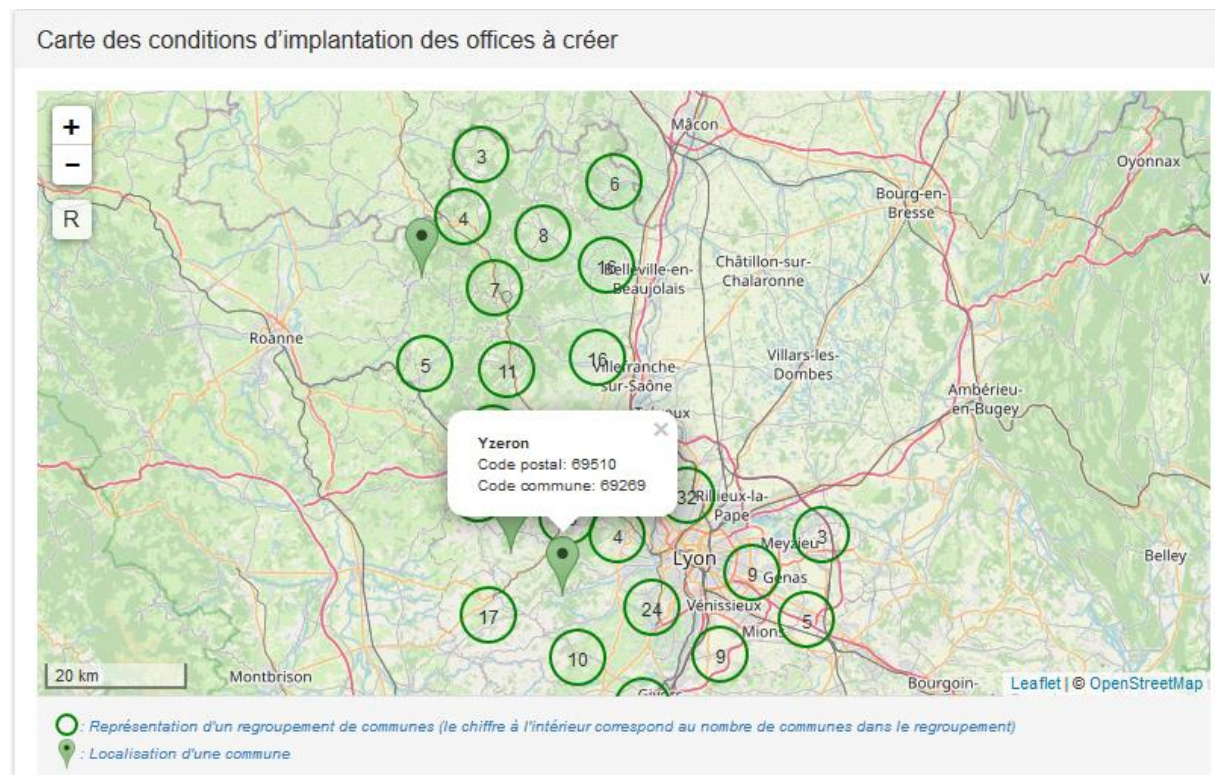
Pour ce faire et afin d'améliorer le dispositif régissant la liberté d'installation des officiers publics et ministériels et en particulier la procédure de nomination en « zone verte », les conditions d'organisation du tirage au sort ont été revues et les textes réglementaires applicables modifiés en vue, de réaliser un tirage au sort électronique et simultané dans toutes les « zones vertes ». Ainsi, deux arrêtés en date du 29 juillet 2021 et du 5 décembre 2022 déclinent pour les professions de

commissaire de justice et notaire, les modalités du tirage au sort organisé dans le cadre de la procédure de nomination sur office à créer.

Afficher une commune, via les champs de recherche, permet de visualiser le numéro et le nom de la zone concernée, les autres communes composant cette zone, un bouton « Postuler à la création d'un office sur cette commune » qui renvoie directement au formulaire de dépôt d'une demande de création d'office ainsi que, pour les zones d'installation libre, les recommandations de créations d'offices.

Si une ou plusieurs demandes ont déjà été déposées sur cette zone, il est également possible de cliquer sur le bouton « Voir les demandes » pour afficher la liste de ces demandes.

Selon le niveau de zoom, les communes peuvent s'afficher par groupe représenté par un cercle de couleur vert ou rouge. Le nombre au centre du cercle indique le nombre de communes regroupées.



Les communes constituant la carte sont les **communes existantes au 1^{er} janvier 2022**. Si vous souhaitez rechercher une commune créée après cette date, il convient de saisir une commune ancienne, regroupée au sein de cette commune nouvelle.